



-----  
**Cellule de Suivi et de Contrôle de la  
Gestion des Communes**  
-----

Communiqué radiodiffusé  
**APPEL À CANDIDATURES**

Le Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes (CSCGC) communiquent :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, il est créé la fonction de secrétaire administratif d'arrondissement (SAA) qui est la plus haute fonction administrative et technique de l'arrondissement.

Pour couvrir les postes restés vacants à l'issue de la première campagne de sélection d'agents internes des mairies, il est lancé une nouvelle campagne.

Le processus de sélection comprend les étapes ci-après :

- acte de candidature, en ligne sur la plateforme du service public ;
- présélection des candidats par traitement informatisé, suivant une approche multicritère ;
- publication de la liste des candidats présélectionnés et examen des réclamations ;
- publication de la liste d'aptitude ;
- test écrit pour les candidats déclarés aptes ;
- publication de la liste des candidats admis à l'issue du test écrit ;
- production des dossiers physiques par les candidats admis ;
- enquête de moralité des candidats ;

- publication de la liste des personnes sélectionnées pour être inscrites sur la liste d'aptitude ;
- inscription sur la liste d'aptitude des candidats admis dont les résultats de l'enquête de moralité sont concluants.

La candidature est ouverte uniquement aux personnes de nationalité béninoise, externes aux administrations des communes, justifiant d'un niveau de qualification du baccalauréat plus trois (3) années d'études universitaires sanctionnées par un diplôme.

Les informations complémentaires sont disponibles sur la plateforme du service public : <https://service-public.bj> ou sur le site web : [www.decentralisation.gouv.bj](http://www.decentralisation.gouv.bj).

Tout postulant devra consulter la fiche descriptive du poste à pourvoir puis soumettre sa candidature en remplissant en ligne, la fiche de candidature et en fournissant tous les renseignements requis.

Les frais de dossier sont fixés à cinq mille (5 000) FCFA payables en ligne.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au dimanche 20 avril 2025 à 18 heures 00 minute.

Fait à Cotonou, le 07 avril 2025

Ont signé :

**Landry HINNOU**



Landry HINNOU  
Coordonnateur

**Luc Sètonджи ATROKPO**



Président de l'Association Nationale des  
Communes du Bénin

Coordonnateur de la Cellule de suivi et  
de contrôle de la gestion des  
communes